

- Candidature d'Henri Gaudier comme vice-président
- liste des postes enseignants proposée par le ministère
- Aides à la restructuration des laboratoires : LME/LBC ; CRHICC/INCA, CRESCER, CEC
- Taux de l'aide à l'installation des nouveaux professeurs
- Aides à l'organisation de 2 colloques : LGM et PERCOTEC
- Demandes de subvention FEDER (Informatique) et FIBM (LGIL, LIMAV, LSC).

Informations

- A. Fréville souhaite la bienvenue à un nouveau conseiller : Manuel Lambert (LAIH) qui remplace Eric Hais (LAIH)
- Le renouvellement complet des 3 conseils de l'université aura lieu les 17 et 18 mars.

Candidature à la vice-présidence

Lors du dernier conseil d'administration, l'article 10 des statuts de l'université a été modifié afin, d'une part, de distinguer les fonctions de 1er vice-président (VP) et de VP chargé des finances, et d'autre part, de permettre au 1er VP d'assurer l'intérim de la présidence et au 1er VP et au VP chargé des finances de présider le conseil d'administration et d'obtenir délégation de signature.

A. Fréville présente la candidature d'Henri Gaudier, actuellement chargé de mission " budget et statuts " à la vice-présidence politique financière, administration et statuts.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité (26 votants, 26 avis favorables).

Postes

29 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs seront créés à la rentrée 98/99. La liste des postes obtenus correspond aux demandes. Un poste supplémentaire a été attribué pour la faculté des sports.

D'autres créations sont attendues au titre de la recherche et de la formation continue.

A. Fréville attire l'attention du conseil sur la répartition des 490 postes de l'UVHC (hors contractuels et PAST) : l'université ne compte que 15% de professeurs des universités (moyenne nationale : 28%), mais par contre 27% d'enseignants du second degré (France : 14%) et ce taux important n'est pas prêt de baisser puisque dans les 29 nouveaux postes, 8 relèvent du second degré.

En ce qui concerne les créations IATOSS, l'UVHC obtient 16 postes (dont 3 pour la bibliothèque); la liste est conforme à la demande à l'exception d'un poste d'IGR remplacé par un technicien.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité (seul un conseiller ne prend pas part au vote) à la liste des créations d'emplois enseignants proposée par le ministère.

Contractualisation CNRS, habilitations DEA

- L'université n'a reçu aucune réponse du ministère sur les demandes de contractualisation de laboratoires de recherche avec le CNRS. Le DOAE/IEMN devrait conserver son statut d'unité mixte (UMR) et le statut du LAMIH serait à négocier. Le LAMATH, le CRAC et éventuellement le LIMAV, pourraient obtenir le label CNRS dans le cadre de structures fédératives.
- Campagne d'habilitation des DEA : les dossiers doivent être déposés au ministère en juin 98.

Cellule recherche

La cellule recherche et valorisation se met en place. Après le recrutement il y a quelques mois d'une secrétaire, Annie Lejeune, la cellule vient d'embaucher, à compter du 1er mars, un ingénieur d'études contractuel. Parmi les 6 candidats, l'université a retenu Christelle Martinez (à l'essai pour 10 mois). Titulaire d'une MST d'études européennes, elle a travaillé sur des programmes européens et participé au montage de dossiers de subventions.

Politique scientifique

- Estimation des moyens destinés au soutien de la recherche : 1.795.000 F dont 390.500 F restent disponibles pour l'aide au congrès et colloques, au démarrage des jeunes équipes,...
- Soutien aux thèses, aux équipes non reconnues, aux projets sur appel d'offre, à l'organisation de congrès : 825.000 F en 1997 : somme importante commente A. Fréville.
- A propos des subventions aux thèses : C. Tournier, B. Thierry et P. Millot rappellent que l'aide de 10.000 F pour chaque thèse ou HDR est, et doit rester, un montant hors TVA.
- Restructuration des laboratoires : il est proposé d'accorder 10.000 F à l'opération LME/LBC et 25.000 F au CRHICC (INCA, CRESCER, CEC). Aide au démarrage des jeunes équipes : 10.000 F au CRESLE et 10.000 F au LAEE.

Ces deux propositions reçoivent un avis favorable à l'unanimité (un conseiller ne prend pas part au vote).

- Aide à l'installation des nouveaux professeurs. Deux taux sont proposés : 7.500 F pour les nouveaux professeurs déjà en poste à l'université, 15.000 F pour ceux qui arrivent d'un autre établissement.

Le conseil repousse cette proposition (15 voix contre, 9 voix pour) et propose un seul taux à 15.000 F en précisant qu'un même poste ne pourra bénéficier de cette aide que tous les 5 ans.

- Aide à l'organisation de congrès. A l'unanimité moins 4 abstentions, le conseil décide d'attribuer une aide de 25.000 F au LAMIH pour le colloque international sur la modélisation des procédés de formage du verre que le LGM (D. Locheignies) organisera en octobre 98 à Valenciennes au Phénix, et une aide de 20.000 F (dont la moitié sur le budget 98) au LAMIH pour la 7ème conférence internationale sur la science cognitive et les processus de contrôle industriel qu'organise l'équipe PERCOTEC en septembre 99 à Villeneuve d'Ascq (avec une journée à Valenciennes).

Toutefois le conseil regrette que le colloque "PERCOTEC" ne soit pas organisé totalement à Valenciennes.

Dossiers FEDER et FIBM

- * **FEDER** : le projet "Connexion des PME/PMI au réseau Renater, via l'université de Valenciennes", proposé par A. Mayeur, reçoit un avis favorable, à l'unanimité.

* **FEDER et FIBM** : A. Fréville précise que les 3 projets :

- expérimentation et transfert des technologies innovantes vers les entreprises et industries de la construction (LGIL : C. Tahon)
- acquisition de nouveaux savoirs par les PMI du bassin minier dans le domaine des NTIC (LIMAV : D. Donsez)
- conception multimédia appliquée à l'introduction de la qualité dans les PMI du bassin minier (LSC : S. Merviel)

ont dû être préparés en urgence à la demande du bureau de l'université qui les a transmis immédiatement à M. Wallart, sans pouvoir attendre l'avis du conseil scientifique.

Sur la forme, Y. Ravalard précise qu'il aurait souhaité que l'appel d'offre eût été communiqué par le réseau internet. Sur le fond, il remarque, une fois de plus, qu'un dossier qui concerne le secteur de la construction, ne s'inscrit pas dans le cadre de la politique de transfert de l'université (à propos du projet de création d'un GIP alors qu'il existe déjà la structure VALUVAL et que le projet VALUTECH est bien avancé).

Pour chacun de ces 3 projets, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité, moins une abstention.

Réflexion sur la promotion des MCF

A. Fréville lance une réflexion sur l'évaluation de la recherche dans les dossiers de promotion des maîtres de conférences et propose de prendre en compte un nouveau critère qualitatif : le classement des revues scientifiques, par domaine. Ce classement serait établi par les CSE.

Marc Gazalet signale qu'un organisme américain a publié un classement des revues scientifiques et propose de l'utiliser ; il demande également que les activités de recherche soient revalorisées par rapport à l'ensemble des autres critères.

Le conseil poursuivra cette réflexion lors d'un prochain conseil.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : M. Chevalier

Collège A : MM. Bricout, Fréville, Frohly, Gaudier, Gazalet, Giusto, Lepoutre, Ravalard

Collège C : Mme Bernier, MM. Lefevre, Mandiau, Menet

Collège D : Mme Mailliet

Collège E : M. Danjou

Invités : Mmes Kadi, Lemarchand, MM. Darras, Delebarre, Desmons, Etienne, Herreras, Hoc, Locheignies, Thierry, Thomas D.G., Vaillant, Wiart

Ont donné pouvoir : MM. Bourquin et Delbecq à M. Chevalier
M. Desmet à M. Ravalard
M. Nongaillard à M. Fréville

Excusés : MM. Castre de St Martin, Blanquet et Pasqualini